

14ème législature

Question N° : 91492	De M. Rudy Salles (Union des démocrates et indépendants - Alpes- Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 01/12/2015		

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Cette profession connaît une crise d'identité, de reconnaissance et de position dans l'arbre des professions de santé en France. Or, pour devenir IADE, le cursus est long et difficile : formation initiale de 3 ans avant d'obtenir le diplôme d'État infirmier, exercice de la profession en soins généraux pendant au moins 2 ans, épreuves du concours d'entrée à l'IADE, formation d'IADE de 2 ans. Le cursus s'étale donc sur une durée minimale de 7 ans. Avec l'émergence des infirmières de pratique avancée, ces professionnels craignent leur disparition. C'est pourquoi ils souhaiteraient obtenir un corps spécifique dans l'arbre de professions de santé, ainsi que la reconnaissance du grade Master obtenu, mais toujours pas reconnu en tant que tel au niveau indiciaire. Ils veulent également protéger et promouvoir leur rôle dans l'urgence pré hospitalière, où ils sont attaqués par de nouvelles professions émergentes, moins formées et moins qualifiées. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'elle entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des IADE.